

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023.00011

APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ETOILE DE MONTAUD

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 53

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230125-D2023000110

Date de mise en ligne : 06 février 2023

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Kamel BOUCHOU, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ETOILE DE MONTAUD

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021 a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'Association sportive Etoile de Montaud a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt «3, 2, 1...2024» au titre du projet «Les JO pour tous», projet d'inclusion par le sport conduit en partenariat avec le Judo Club de l'Ondaine et le pôle inclusion de l'AGASEF (association dont l'action se porte sur la prévention, l'insertion et la protection de l'enfance).

Le projet consiste en la mise en place d'un accompagnement éducatif global individualisé :

- à destination de jeunes de 16 à 25 ans en rupture et décrochage scolaire ou professionnel et d'adultes allocataires du RSA et parmi eux, plus particulièrement les publics les plus fragiles sur les questions d'alimentation et d'activité sportive,
- en 7 groupes de 10 personnes accompagnées sur 12 semaines du premier décembre 2022 au 30 juin 2023.

Cet accompagnement intègre des séquences :

- de formations théoriques autour de questions liées à l'orientation et /ou l'insertion professionnelle et de questions de santé, sport, alimentation et développement durable : sensibilisation à la bonne alimentation et à de nouvelles pratiques alimentaires, valeurs du sport, santé et bien-être au travail...,
- d'ateliers découverte d'activités sportives olympiques par l'Etoile de Montaud et des arts martiaux par le Judo Club de l'Ondaine.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'Association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

1. gratuité,
2. sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive,
3. intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé,
4. découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques,
5. insertion socio-professionnelle des personnes fragiles,
6. découverte mixte et intergénérationnelle,
7. émancipation des femmes par le sport et lutte contre les stéréotypes et discriminations : thèmes abordés lors des formations théoriques.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 6 000 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

L'association Etoile de Montaud a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

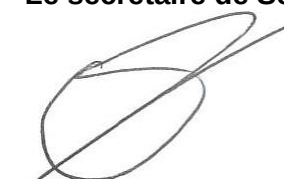
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 6 000 € à l'Association Etoile de Montaud pour le projet «les JO pour tous» et approuve la convention correspondante,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR 65748 SUBSP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

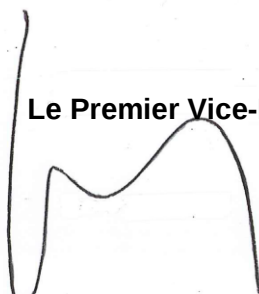
Pour extrait,

Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD